

ABONNEMENT.
 SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclamés, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées
 sans restitution dans les deux cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 30 Mars 1876.

Chronique générale.

Dans le conseil des ministres qui a été tenu lundi matin au ministère de la justice, sous la présidence de M. Dufaure, garde des sceaux, on s'est occupé de diverses questions de politique intérieure. On s'est occupé également des modifications faites et restant à faire dans le personnel préfectoral, et à ce propos on a examiné la question de savoir s'il ne conviendrait pas de donner une compensation à certains fonctionnaires.

Nous croyons savoir que le droit à la compensation ne sera admis que très-exceptionnellement et que, parmi les victimes du remaniement administratif, trois ou quatre préfets seulement seront appelés effectivement à d'autres fonctions.

En ce qui touche la suite à donner au premier mouvement préfectoral, il paraît certain que les idées de M. le ministre de l'intérieur ne sont plus les mêmes, et qu'au lieu de deux ou trois mouvements devant paraître successivement au *Journal officiel*, il a reconnu qu'il était préférable d'en finir en une seule fois avec tous les changements dans le personnel administratif. Ce serait le moyen de mettre en même temps un terme aux sollicitations et aux démarches des candidats préfets qui assiègent le ministre et aux réclamations des fonctionnaires qui se sentent menacés.

Quant aux secrétaires-général et aux sous-préfets, M. Ricard a l'intention de ne pas y toucher avant d'avoir reçu des rapports très-précis sur ces divers fonctionnaires, émanant de leurs préfets respectifs. Il tient d'un autre côté à ne faire qu'après la session des conseils généraux les changements qui seront reconnus nécessaires. Il est donc probable que le mouvement sous-

préfectoral ne paraîtra pas avant un mois au *Journal officiel*.

On lit dans la *Correspondance américaine* :

« Contrairement à l'affirmation de l'officielle Agence Havas, nous maintenons l'exactitude de la nouvelle donnée par nous relativement à des changements imminents dans le haut personnel diplomatique. »

On parle beaucoup, dans les régions gouvernementales, d'un projet de réforme judiciaire qui serait dû à l'initiative de M. le garde des sceaux et qui apporterait d'importantes améliorations dans l'organisation judiciaire au point de vue de la diminution des frais de procédure.

Cette réforme aurait pour bases principales, d'une part : l'extension, dans d'assez larges limites, de la compétence des juges de paix ; de l'autre, la suppression d'un certain nombre de tribunaux d'arrondissement.

On restreindrait, sous certains rapports, le ministère des huissiers en donnant aux greffiers de tribunaux de première instance et de justice de paix le droit de signifier certains actes de procédure et de faire les protêts.

En résumé, l'ensemble des dispositions du projet aurait pour résultat de diminuer sensiblement, non pas seulement les frais de procédure, mais aussi les délais dont se plaignent avec tant de raison les justiciables. A ce double point de vue, la réforme projetée serait accueillie avec la plus grande faveur par l'opinion publique.

Un mot d'ordre parti de Paris invite les feuilles radicales à opposer dès à présent M. Waddington à M. Ricard, comme on opposa dans le temps M. Dufaure et M. Léon Say à M. Buffet. Il s'agit de désagréger le plus vite possible le cabinet du 9 mars. La révolution ne saurait jamais s'arrêter.

M. Ricard a dit samedi soir à un député de l'extrême gauche : « La voie dans laquelle la majorité républicaine s'engage est mauvaise. Les enquêtes ordonnées produisent un très-mauvais effet. L'opinion publique commence à s'émouvoir. Il est grand temps qu'on revienne à une conduite plus modérée. »

On se montre très-mécontent, à gauche, du vote que M. Dufaure a cru pouvoir émettre, vendredi, pour la validation de M. de Mun. Les républicains prétendent que, comme ministre d'une majorité républicaine, il avait au moins le devoir de s'abstenir, pour ne pas se mettre en contradiction avec elle. Cette thèse est contestable. Ce qui l'est moins, c'est que, comme député, M. Dufaure avait parfaitement le droit de s'opposer par son vote à un acte d'un caractère vexatoire pour un de ses collègues.

L'INTERNATIONALE.

Aujourd'hui encore, nous venons donner des nouvelles positives de l'Internationale et de ses errements.

Un instant désorganisés par la loi Dufaure, les meneurs de l'Internationale ont repris courage depuis le 20 février. Ils se sont mis aussitôt à l'œuvre en vue de reconstituer en France les anciens groupes. Dans certains départements ces groupes se sont maintenus et c'est sur eux qu'on va prendre modèle.

Trois individus appartenant, l'un à la Commune de Paris, les deux autres à la Commune de Lyon, se sont, de leur propre mouvement, donné la mission de reconstituer le vieil ordre de choses révolutionnaire.

C'est à Genève — pays de toutes les libertés, mais où on n'est pas libre d'être catholique ou de s'habiller à sa guise — que se trament tous ces complots. Pour être plus

près de la frontière, ils ont choisi un domicile à la Chaux-de-Fond ; c'est là que se concentre toute l'action, c'est de là que partent tous les ordres aux frères et amis de France, car on néglige, pour l'instant, tous les autres pays.

Ce cénacle nouveau est totalement distinct de celui de Londres, auquel même on le dit opposé. Il a pour devise ceci : « Fermeté, » car la Commune n'a péri que par excès de modération.

Le groupe anglais se déguise encore sous quelques apparences de réformes sociales et ouvrières à obtenir.

Celui de Genève ne poursuit qu'un but : détruire, se substituer à ce qui est et gouverner par la terreur, « le seul moyen, disait Robespierre, d'imposer un gouvernement à une nation. »

Les journaux allemands ne cessent plus de chanter les louanges de M. Waddington. Depuis quelques jours, il fait l'objet de leurs plus importants articles, on le place au nombre des plus grands ministres que la France ait complés.

Nous serions curieux de savoir si le nouveau grand maître ambitionne beaucoup ces sympathies trans-rhénanes.

M. Laboulaye, sollicité d'intervenir dans la discussion du projet Waddington et de soutenir ses anciennes idées sur la matière, aurait annoncé, dit-on, son intention de s'abstenir.

M. Bourbeau, au contraire, intervient, dit-on, pour soutenir le projet ministériel.

Ce sont de véritables chants de triomphe dans les cercles républicains, à la suite de la décision de la Chambre prescrivant une enquête sur l'élection de M. de Mun. De cette enquête, l'extrême gauche espère faire sortir non pas la lumière, dont elle se soucie comme de la Constitution, mais toutes sortes de vexations pour le clergé breton. Il va être, racontait un confident de M. Gambetta, demandé au garde des sceaux de prescrire

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SOUFFRANCE ET PROGRÈS.

(Suite.)

M. Jacquinet, habile calculateur et négociant prudent, avait mis tous ses biens sous le nom de sa femme, transaction d'autant plus facile qu'elle lui avait apporté en dot la fabrique et ses dépendances.

Restée veuve avec deux enfants, elle était donc parfaitement libre de vendre, et de mettre ainsi sa fortune à l'abri des chances de perte.

Il était très-probable qu'elle userait de son droit ; et les ouvriers, s'attendant à être congédiés d'un moment à l'autre, s'y résignaient cette fois comme à l'une de ces nécessités cruelles qui pèsent sur eux et rendent leur destinée si précaire.

Cependant plus de trois semaines s'écoulaient sans qu'il fût question de renvoi, puis un mois, puis deux ; il se faisait même de nombreuses innovations.

Les ateliers, plus proprement tenus, étaient mieux aérés ; les fenêtres condamnées se rouvrirent, malgré le prétendu tort qui devait en résulter pour les laines filées et en suint ; chaque travailleur eut plus d'air et d'espace.

Les pièces humides et basses où se tenaient les foulonniers furent chauffées et maintenues à une température égale et douce.

Les femmes, séparées des hommes, occupèrent un étage à part, et les jeunes filles purent travailler sous les yeux de leurs mères.

Enfin les enfants de dix à quatorze ans, employés en grand nombre comme *rattacheurs*, devinrent l'objet de soins particuliers.

La durée de leur journée fut réduite de quatre heures, dont deux devaient être consacrées aux récréations après les repas, et deux employées à s'instruire dans une école, où des métiers seraient enseignés en même temps que la lecture et l'écriture, qui ne sont que du luxe sans un gagne-pain.

Une instruction religieuse courte et simple précédait et suivait le travail. Les veilles de nuit étaient sévèrement interdites.

Landry fut chargé de veiller à l'exécution des règlements qui concernaient les jeunes garçons, tandis que sa femme eut la police de l'atelier des jeunes filles.

Toutes ces améliorations se faisaient peu à peu,

paisiblement, et comme par la volonté d'une providence mystérieuse qui présidait à tout et ne se montrait pas.

Trop peu faits à tant de bien-être, les ouvriers ne savaient que penser.

— Bah ! disaient-ils, c'est pour parer la marchandise. La fabrique se vendra d'autant plus cher qu'elle est plus propre et mieux tenue.

— C'est pourtant dommage de nous habituer ainsi à être bien si cela ne doit pas durer.

— C'est quasi comme du temps du père Michaud, reprit un des vétérans de la manufacture ; c'est que sa fille aura voulu nous faire ses adieux.

— Est-ce que décidément elle s'en va ?

— Dame ! faut croire. Pas plus tard qu'hier elle a fait demander le notaire, et ils ont passé toute la journée ensemble à griffonner. La veille il était venu un monsieur qui a visité en détail ; il voulait acheter, bien sûr !

— Non, c'était un architecte, puisqu'il prenait des mesures et parlait d'élever les plafonds pour donner plus d'air.

— Eh bien ! peut-être l'architecte de l'acquéreur. Quelle pitié que les femmes n'entendent rien aux affaires ! Ah ! si madame Jacquinet avait pu mener la fabrique !

— Elle ne le peut pas, reprit le vieil ouvrier d'un ton bourru, ainsi, à quoi sert d'en parler ?

— C'est vrai, mais c'est triste, répliqua son ca-

marade ; doit-elle donc partir si tôt ?

— On le dit. La maison se réduit tous les jours. Le cuisinier et le cocher ont été placés chez le maire ; les chevaux et la voiture sont vendus, de même que la provision de fourrage ; et à présent on raccommode la grange pour y mettre une école. Apparemment que la bourgeoise veut faire argent de tout.

— C'est drôle qu'elle se prive d'un côté pour dépenser de l'autre ; car tous ces arrangements lui coûtent bon. Du temps de M. Jacquinet, c'était nous qui faisons les frais des réparations. Il en était quitte pour nous faire chômer huit jours, quinze s'il le fallait ; tandis que sa femme, depuis qu'elle est la maîtresse, ne nous a pas rogné un sou de ce qui nous revient.

— Sans compter que nous sommes mieux que jamais. Le mal est que cela ne puisse durer. Mais voilà justement Landry ! peut-être saura-t-il quelque chose, lui.

Non, Landry ne savait rien. Madame Jacquinet l'avait fait appeler à diverses reprises pour lui donner des ordres et lui demander des renseignements, mais elle ne lui avait rien dit de ses intentions.

Il avait seulement remarqué qu'elle était plus grave que de coutume. Elle passait des heures entières dans sa chambre, à lire, à écrire ; ou bien, enfermée avec le caissier et le contre-maître, elle vérifiait les comptes et faisait des calculs sans fin.

une instruction judiciaire. On y appellera l'évêque et le plus possible de prêtres, — et là, dit-on, on les forcera bien à parler. Du reste, de l'aveu des députés qui ont provoqué cette enquête, leur but n'a jamais été que celui-là : faire du scandale. Un membre de la gauche disait, l'autre jour, qu'on se fût dispensé de recourir à cette extrémité, si l'archevêque de Paris et l'évêque de Vanves avaient consenti à comparaître devant le bureau.

La Société hippique française a ouvert son concours annuel de chevaux de service à Paris, au Palais de l'Industrie.

Les deux premiers jours, le 26 et le 27, ont été consacrés, le premier à la réception des chevaux et le second à leur examen, pendant lesquels l'entrée du palais était réservée aux membres sociétaires.

81,548 fr. de prix seront distribués aux chevaux engagés.

Les engagements sont au nombre de 397, pour lesquels il y a 40 chevaux entiers de trois ans, 244 chevaux de quatre ans et 477 de cinq à six ans.

Il a été question un moment, au conseil municipal de Paris, de demander une réforme complète de l'octroi sur les vins. M. Ernest Lefèvre avait proposé de décider que les droits, au lieu d'être uniformes pour les vins de toute provenance et de toute qualité, seraient désormais établis *ad valorem*, c'est-à-dire proportionnels à la valeur. La commission des finances du conseil a étudié cette proposition pendant plusieurs séances; mais, après avoir entendu M. Lefèvre ainsi que M. de Saint-Julien, directeur de l'octroi, elle vient de reconnaître que la réforme projetée est impraticable.

On ne pourrait en effet opérer convenablement, à la barrière, la vérification que nécessiterait un tel mode de perception, à moins d'augmenter les frais de personnel de la Ville dans des proportions considérables. Ce personnel lui-même, vu la masse énorme de vin qu'on introduit à certains moments par les chemins de fer de Lyon et d'Orléans, ne tarderait pas à éprouver une fatigue qui lui rendrait très-difficile la détermination des qualités soumises aux droits.

Quant à la faculté de préemption, le peu d'avantages qu'en retire l'Etat pour ses douanes, et les complications qui en résulteraient, ne permettent guère de considérer que cette faculté pût être d'un grand secours.

Enfin, le conseil municipal de Paris n'est pas compétent pour introduire, dans le système de l'octroi, une telle modification, qui relève du pouvoir législatif.

Par ces divers motifs, la commission est disposée à repousser la proposition de M. Ernest Lefèvre.

Une proposition semblable, présentée, en 1872, au conseil municipal précédent, a eu le même sort.

Elle avait demandé l'inventaire de la manufacture, l'estimation des machines, la valeur des marchandises en magasin, tant brutes que fabriquées.

Ce n'était que trop clair, il s'agissait d'une liquidation ou d'une vente.

De son côté, mademoiselle Nancy se montrait de plus en plus secourable pour les enfants pauvres de la fabrique, de plus en plus affectueuse pour la petite Marthe, dont elle avait voulu payer et diriger l'apprentissage, malgré les protestations de Landry.

Il n'y avait pas jusqu'au fils, récemment arrivé de Paris, où il avait terminé ses études, qui ne parût s'intéresser aux ouvriers, qui ne les questionnât sur leurs travaux, sur leurs familles, sur leurs moyens d'existence; bien différent en cela de feu son père, qui passait des mois sans les voir, et ne leur parlait jamais que pour les gourmander.

— C'est ce qui prouve, continua Landry, que le bien germe toujours à côté du mal, et qu'après d'un cœur dur qui blesse il s'en trouve un qui répare et console. Ayons donc bon espoir, quoi qu'il puisse advenir.

Le lundi arriva : c'était un jour de paie, car on ne payait plus le samedi; et l'ordre et la tempérance y gagnaient. Les cabarets restaient déserts le dimanche; le travailleur perdait peu à peu l'habitude d'aller et manger la plus grande partie de son gain.

Etranger.

ALLEMAGNE.

La Chambre des députés de Berlin a résolu de traiter en séance plénière la proposition aux termes de laquelle le duché de Lauenbourg serait réuni à la Prusse.

La discussion sur la situation politique de la principauté de Waldeck ayant été ajournée, M. de Bismark, qui était venu pour prendre part à cette discussion, a immédiatement quitté la Chambre.

M. Camphausen a déposé un tableau qui montre sous des couleurs très-brillantes l'état des finances de la Prusse.

Avant-hier soir, la bourse de Francfort a été mise complètement en déroute par des nouvelles d'Orient, qui méritent, il est vrai, confirmation.

Le maréchal de Moltke est parti pour l'Italie avec un aide-de-camp.

AUTRICHE.

En face de nombreuses réclamations qui lui sont arrivées, le syndicat de la Bourse de Vienne a résolu de faire une enquête afin de déterminer les mesures à prendre pour arrêter l'énorme dépréciation des effets de bourse.

ITALIE.

Arrestation du fils de Victor-Emmanuel.

Le tribunal de Bologne a donné l'ordre d'arrêter le comte de Mirafiori, fils naturel du roi Victor-Emmanuel, accusé de participation dans le faux commis au préjudice du roi et dont la découverte fit si grand scandale. Toutes les personnes arrêtées à cause de cette affaire avaient été mises en liberté au bout de quelques jours, à l'exception du marquis Montegazza, agent de change à Florence, que l'opinion publique accusait d'avoir agi dans l'intérêt d'un personnage très-haut placé. Ce personnage est le jeune comte Vittorio Mirafiori, le fils de la comtesse Rosina Mirafiori, seconde épouse de Victor-Emmanuel. Ce jeune homme, officier dans l'armée, est marié avec une riche héritière de Toscane. Tout le monde plaint le roi dont l'amour pour ses enfants naturels est connu. (Corresp. américaine.)

PORTUGAL.

La révolution fait une tentative en Portugal.

Voici ce que nous trouvons à cet égard dans le *Soir* :

« L'agitation républicaine en Portugal, sur laquelle nous avons déjà donné des indications utiles, prend peu à peu de grandes proportions.

» A la suite du rejet par la Chambre des députés de Lisbonne de la proposition d'enquête sur les actes du gouvernement, les

membres de l'opposition auraient décidé de se retirer de la Chambre en lisant une déclaration anti-gouvernementale.

» Samedi soir a eu lieu au palais Farrobo, qui appartient au capitaliste Monteiro, un grand dîner républicain, auquel assistaient près de 200 personnes.

» Ce banquet était présidé par M. Oliveira Marreca, pour célébrer les dernières élections qui viennent de s'accomplir en France.

» Des discours enthousiastes saluant la liberté et la République ont été prononcés.

» On a lu des félicitations venant de province et des lettres de MM. Estevanez, ancien ministre de la guerre en Espagne, et Latino Coelho, célèbre écrivain portugais et ancien ministre de la marine.

» Pendant le dîner, un orchestre qui avait été installé a joué la *Marseillaise* et l'hymne de la *Révolution de 1846*.

On chantait aussi la *Marseillaise* aux banquets réformistes de 1848; on sait ce qui advint quelques jours plus tard.

LA SOLUTION DE LA CRISE ORIENTALE.

Les négociations continuent : les consuls autrichiens, russes et ceux des autres puissances font tous leurs efforts pour amener un dénouement pacifique de la crise orientale; on peut en dire autant des ambassadeurs européens à Constantinople. Le général de Roditch déploie, dans le même but, tous ses moyens d'action et de persuasion; mais il ne paraît pas qu'on ait obtenu jusqu'à présent aucun résultat positif.

Il règne, en effet, de vives inquiétudes à Vienne comme à Saint-Petersbourg : on suspecte la Serbie, sinon le gouvernement serbe et la presse autrichienne, à bout de patience, conseille au gouvernement de menacer le cabinet de Belgrade d'une occupation à bref délai s'il ne parvient pas à calmer l'agitation belliqueuse du pays.

Cette situation est grave, nous ne dirons plus à l'approche, mais à l'arrivée du printemps : supposons néanmoins, comme nous le désirons, que les affaires changent de face et que, par un brusque revirement, tout aille au gré des cabinets les plus dévoués au maintien de la paix. La question serait-elle vidée? Les populations se tiendraient-elles pour satisfaites? Il est permis d'en douter pour peu qu'on connaisse les agissements des Turcs et des autres musulmans.

Un journal russe, la *Voix*, déclare, comme nous l'avons fait cent fois nous-mêmes, depuis la fondation de ce journal, que le meilleur gage de tranquillité et de sécurité pour la Turquie et pour l'Europe résiderait, non pas dans une indépendance absolue des provinces, dont l'Autriche ne voudrait, d'ailleurs, à aucun prix, mais dans leur complète autonomie.

Toute politique sage, prévoyante et désintéressée, doit partir désormais de ce principe.

La *Voix* félicite les puissances de l'avoir compris, et constate que les réformes propo-

sées par M. le comte Andrassy, soutenues par les autres cabinets et acceptées par la Porte jettent les bases de cette autonomie. Elle adjure, en conséquence, les insurgés d'accepter les bienfaits qui leur sont offerts, car, dit-elle, l'autonomie se développera ensuite d'elle-même avec le temps, si le gouvernement ottoman exécute loyalement les réformes promises.

Mais le sultan Abd-ul-Aziz les exécute-t-il loyalement? Le pourrait-il, quand même il le voudrait? Parviendrait-il à former tous les fonctionnaires de son empire, les colères du clergé musulman et le mécontentement des vrais croyants dans leurs droits séculaires?

Toute la question est là, et le développement de l'autonomie « dont les puissances ont jeté les bases » est nécessairement bordonné aux conditions que nous venons de signaler.

La garantie, d'ailleurs, n'est pas formelle elle ne s'applique, en outre, qu'aux provinces insurgées, et laisse les autres à la discrétion des Turcs. Or, les réformes, pour porter leur fruit, doivent s'étendre à toute la Turquie d'Europe et trouver leur expression dans un organisme bien déterminé et solidement établi.

Il fallait procéder en bloc, et les cabinets ont limité leur champ d'action; il fallait créer, au profit des populations, un empire turc fédératif, et l'on s'est contenté de demander une amélioration pour le vilayet de Bosnie.

La base est posée, il est vrai, nous le mettons, mais elle est trop étroite pour servir de support à l'empire tout entier, dont les membres sont étroitement solidaires, aussi n'inspire-t-elle aucune confiance aux insurgés, peu rassurés de la perspective qui s'ouvre devant eux, de se trouver à l'état d'exception sous le sceptre du sultan.

Il importe, nous le pensons, de se rendre compte de cet état de choses pour bien comprendre ce qui se passe en Orient et qui peut y survenir encore. (Opinion.)

Au moment où nous terminons cet article nous recevons de l'Agence américaine les dépêches suivantes :

« Raguse, 26 mars.

» Les chefs monténégrins refusent absolument de quitter les rangs de l'insurrection.

» Le mouvement belliqueux se développe à Belgrade, et les insurgés ne doutent pas de la prochaine entrée en campagne de la Serbie.

» On assure que le corps d'armée d'Albanie, concentré à Nisch, ne s'élève pas à plus de 20,000 hommes.

« Vienne, 27 mars.

» Une entrevue a eu lieu à Raguse, entre Mouktar-Pacha, Ali-Pacha et le gouverneur de la Dalmatie, général-baron de Roditch.

» Les insurgés repoussent les propositions d'amnistie.

» Le maréchal-archiduc Albert est parti pour Trieste.

assurer nos intérêts communs. Je viens vous proposer de ratifier le contrat qui doit vous lier à la prospérité de cette fabrique, et vous assurer une part proportionnelle et durable aux richesses que votre travail doit créer.

L'air imposant de madame Jacquinet, la gravité de son accent, avaient tout d'abord fait régner autour d'elle un silence profond; mais ces expressions de prospérité, de part aux richesses, émurent si soudainement toutes ces âmes, que, sans se rendre un compte net du résultat, la foule, persuadée qu'il s'agissait de quelque bien inespéré, qui sait? peut-être de la gratification d'un ou de plusieurs jours de paye, interrompit madame Jacquinet par des cris de joie, des vivats, des hurrahs.

Elle fronça légèrement le sourcil, une ride se prononça sur son front pur, et elle attendit que le calme fût entièrement rétabli.

Alors elle reprit; un léger tremblement dans sa voix et la tristesse de son regard ajoutant une nuance de crainte à l'intérêt croissant des auditeurs qui l'entouraient comme une masse noire et compacte.

— « Vous ne me devez nul remerciement. J'accomplis un devoir difficile à remplir, il est vrai, et pour lequel j'ai besoin du concours de vos volontés. Lorsque pour la première fois je visitai cette manufacture, j'étais bien jeune. Mon père, mon digne père... vous l'avez connu, Landry... me

tenait par la main. En sortant, il me demanda tout ce mouvement m'avait plu, si j'avais une maison. Pour toute réponse, je fondis en larmes. Je n'avais vu que la pâleur malade des visages, entendu que le souffle haletant des poitrines grevé d'air; j'étais hantée de la figure d'un enfant des fils, il m'avait regardé en grimaçant d'un air de colère et de haine; il marmottait des paroles que j'étais heureuse de n'avoir point entendues grâce au bruit des bobines et des broches. Mon père me prit dans ses bras, et me dit : « Eh bien, Adélaïde, que veux-tu que nous fassions pour ces pauvres pe tits ? Il ne s'agit plus de plaindre, mais de soulager; car j'ai acheté cette fabrique, et ce jour, nous avons contracté des devoirs envers tous ceux qui y sont employés. »

Madame Jacquinet s'arrêta un moment, et puya son mouchoir sur sa bouche.

(La suite au prochain numéro.)

En v

ministre

territori

prochai

cette an

de leur

près la

jour poi

pour les

toutes a

Les oi

de la ré

compagn

présenta

n'auront

retour).

Invali

jens par

noist a

ger, de

de Maill

tion.

Pour

péra, M.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE MEURTRE DE LA GENAUDIÈRE.

Les sieurs Guyard, mendiant, âgé de 58 ans, et Septier, tailleur de pierres, demeurant à Gennes, se trouvaient lundi soir dans un cabaret à la Genaudière, commune de St-Georges-des-Sept-Voies. Une altercation s'éleva entre eux; la querelle s'envenima, et Septier, dans un accès de colère, étant à quelques pas de son adversaire, lui lança avec force son sabot. L'extrémité du sabot frappa si violemment sur le crâne de Guyard qu'il déterminait une fracture par où le sang s'écoula en abondance.

Les premiers soins furent donnés aussitôt à la victime, et une bandelette de linge fut apposée, afin que le blessé pût regagner son domicile. Malheureusement l'appareil se déranger, la fracture s'entrouvrit de nouveau et l'hémorragie recommença avec une telle intensité que bientôt le pauvre Guyard perdit connaissance et s'éteignit. Il y avait cinq heures environ qu'il avait été frappé. Septier a été arrêté le lendemain matin.

Le *Patriote* a reçu sur cet événement les renseignements suivants; nous croyons que son correspondant des Rosiers a beaucoup exagéré les circonstances de ce meurtre.

« Lundi soir, un homme d'environ 60 ans faisait sa partie tranquillement dans une auberge située à la Genaudière, commune de Saint-Georges-des-Sept-Voies, canton de Gennes, quand tout à coup le nommé S..., tailleur de pierres aux Rosiers, entra et vint droit à lui: « Tiens, dit-il, c'est le moment de régler notre vieux compte. » Et en même temps il lui asséna sur la tête un violent coup de sabot.

La blessure fut horrible et fit jaillir le sang à flots. On s'empressa autour du malheureux qui gisait à terre, et à peine avait-on apposé un léger appareil que le meurtrier se ruait à nouveau sur sa victime et la frappait encore.

Enfin le pauvre vieillard put s'échapper, se traîner jusque chez le maire qui était absent, et se diriger vers sa demeure. Mais, hélas! il s'affaissa, et quand le docteur Vidal le trouva sur le chemin il était mort.

Mardi matin, S... a été incarcéré par la gendarmerie de Gennes; il n'a opposé aucune résistance et a avoué son crime.

On dit que sa colère contre sa victime provenait de ce que celle-ci avait accaparé un travail qui devait lui revenir à lui-même, et que c'est sous l'empire d'une surexcitation amenée par de trop copieuses libations qu'il s'est vengé d'une façon aussi brutale et criminelle. »

La cavalcade de Neuville (Vienne), favorisée par un temps magnifique, a tenu ce qu'elle promettait, car elle a été très-réussie. Elle a commencé à midi et a circulé dans la commune jusqu'à 6 heures 1/2 du soir. Le char de la musique était surtout remarqué.

La quête faite au profit des pauvres a produit 204 fr. 40 c.

En vertu d'instructions données par le ministre de la guerre, les officiers de l'armée territoriale qui doivent prendre part à la prochaine revue d'appel des hommes de cette armée recevront, en cas de déplacement de leur résidence, une indemnité fixée, d'après la distance à parcourir, à 40 fr. par jour pour les officiers supérieurs et à 6 fr. pour les officiers inférieurs, à l'exclusion de toutes autres allocations.

Les officiers déplacés jouiront, en outre, de la réduction de tarif consentie par les compagnies de chemins de fer, et, sur la présentation de leur feuille de route, ils n'auront à payer que quart de place (aller et retour).

NOS REPRESENTANTS.

Invalidation de l'élection de M. Haentjens par 277 voix contre 150. — M. Benoist a voté pour l'invalidation. MM. Berger, de Civrac, Fairé, Janvier de la Motte, de Maillé, de Soland ont voté pour la validation.

THEATRE DE SAUMUR.

Pour la clôture des représentations d'opéra, M. Marck nous avait ménagé un char-

manté soirée. *Joseph vendu par ses frères* est l'un des opéras-comiques les plus estimés: on considère généralement cette partition comme le chef-d'œuvre de Méhul. C'était donc une bonne occasion pour les véritables amateurs, et ils ne l'ont pas manquée. La salle était bien garnie; le mauvais temps n'avait effrayé aucun des admirateurs de la bonne musique et du vieux répertoire. Ceci prouve évidemment que, dans notre ville, on a conservé le sentiment du beau, et que l'on accepte, faute de mieux seulement, toutes les élocutions modernes.

Le livret est emprunté fidèlement au texte de la Genèse, et, à notre époque, il faut une certaine dose de sentiment pour comprendre le rôle de Joseph (et cela n'est pas très-commun). M. Leroy, sous ce rapport, s'est fort bien identifié avec le fils de Jacob et a exprimé avec une véritable intelligence les tribulations du ministre de Pharaon voulant pourvoir aux besoins de ses frères, son plaisir de se retrouver au milieu d'eux, la joie qu'il a ressentie en revoyant son vieux père et en se faisant reconnaître de lui. Le succès de la soirée a été pour ce jeune ténor, doué d'un fort bel organe, bien souple et bien juste.

M. Degrave a interprété heureusement le rôle de Jacob aveugle et a été très-applaudi. M^{lle} Mascart a été d'un grand secours dans le beau trio du troisième acte, et, à la chute du rideau, les trois artistes ont été chaleureusement rappelés. M^{lle} Mascart, avec une grande expression de douceur et de candeur, était un jeune Benjamin fort bien réussi.

Lundi prochain, M. Marck, cédant à de nombreuses sollicitations, paraîtra de nouveau et pour la dernière fois sur notre scène. Il jouera avec M. Chavannes, notre futur directeur, *Le Gendre de M. Poirier*, d'Emile Augier et Jules Sandeau.

Ce sera encore une bonne fortune pour les habitués du théâtre. Les rôles de M. Poirier et de Gaston de Presle n'auront jamais eu, à Saumur, d'interprètes aussi distingués.

Dans sa séance mensuelle de samedi dernier, 25 mars, la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, présidée par M. A. Blavier, a statué sur les résultats du concours ouvert à l'occasion du prix de 500 francs mis à sa disposition par le Conseil général. La question adoptée comme sujet du concours concernait la viticulture, qui est l'une des grandes industries et des principales sources de richesse de notre département. Le programme avait été largement tracé, et il comprenait tout ce qui se rattache à la culture de la vigne et à la fabrication du vin dans l'un des arrondissements de Maine-et-Loire.

Deux mémoires très-substantiels, et relatifs l'un et l'autre à la viticulture dans l'arrondissement d'Angers, ont été déposés au secrétariat de la Société par leurs auteurs, M. A. Bouchard et M. Hervé-Bazin, tous les deux membres de cette association.

Une commission spéciale, composée du bureau de la Société avec adjonction de trois membres titulaires, a été chargée de procéder à l'examen de ces mémoires, et, sur son rapport, présenté par M. Mandin, la Société a décerné à M. A. Bouchard le prix de 500 fr. offert par le Conseil général. Elle a voté en même temps une médaille de vermeil en faveur de M. Hervé-Bazin.

Les mémoires des deux lauréats contiennent de précieux renseignements sur l'état de la viticulture dans l'arrondissement d'Angers, et ils pourront être consultés avec fruit par tous les vigneron de notre département.

DANGERS DU VÉLOCIPÈDE.

Un vélocipédiste des plus exercés se rendait il y a quelques jours de Briollay à Angers. Lancé à toute vitesse sur la levée qui le séparait d'Écouffant, il aperçut une grosse charrette qui s'avancait devant lui, laissant entre elle et le parapet un étroit espace dans lequel il espérait s'engager sans ralentir sa marche. Par malheur, un mètre de pavés qu'il n'aperçut pas changea sa direction, et, grâce à la vitesse acquise, cavalier et véloc, bondissant par dessus le parapet, furent lancés à six ou huit mètres de la levée et disparurent sous les flots qui s'élevaient presque au niveau de la route. Dans ce moment terrible, le pauvre M. C... ne sachant pas nager et ne doutant pas qu'il

allait périr, envoyait déjà une dernière pensée à sa femme et à ses enfants, lorsque par bonheur, en revenant à la surface pour la seconde fois, il aperçut près de lui une toute petite branche qui conduisait à une tête d'arbre s'élevant quelque peu au-dessus de l'eau. Ce faible soutien lui permit de gagner ce refuge inattendu, d'y grimper et de s'y loger. Dans cette triste position, le malheureux naufragé, exposé à tous les vents, privé de son chapeau, grelottant sous ses vêtements, dut attendre près d'une heure et demie le passage du facteur, qui, attiré par ses cris, crut tout d'abord avoir affaire à des voleurs. Mais, rassuré par des explications qui partaient de la souche, car la nuit était trop profonde pour rien distinguer, ce brave homme amena des bateliers qui dégagèrent enfin M. C... Plus heureux que le fils de Dédale et peu soucieux d'ailleurs de donner son nom à une autre mer, M. C... prit aussitôt sa course vers Briollay, se coucha dans un bon lit, puis se fit transpirer au moyen de quelques tassées de vin chaud, et finalement rentra le lendemain chez lui sans autre indisposition qu'une légère courbature qui ne l'arrêta nullement dans ses travaux. — Détail intéressant: au moment du retour, le préposé au péage du pont réclama à M. C..., qui s'exécuta non sans trouver la chose plaisante, le passage des bateliers qui l'avaient délivré. (*Patriote.*)

EMPRUNT

DE LA VILLE DE DUNKERQUE.

On annonce pour le 5 et le 6 avril prochain la souscription à l'emprunt de 12,600,000 fr. contracté par la ville de Dunkerque (Nord), en vertu de la loi votée le 14 décembre 1875.

Cette somme doit être versée, comme avances, à l'Etat, qui en paie l'intérêt jusqu'en 1880, et qui, à partir de cette date, en effectue le remboursement par douze annuités de 1,332,331 fr. 72 c. chacune.

La maison L. Sée fils et C^{ie}, avec le concours de la Trésorerie générale du département du Nord, est chargée de cet emprunt. Elle offre au public des obligations 5 0/0 de 1,000 fr., remboursables en quatorze ans, de 1878 à 1891, et garanties, d'abord par l'Etat, puis par un droit de tonnage spécial, établi en vertu de la loi du 14 décembre, et enfin, pour la totalité, par l'ensemble des ressources de la ville de Dunkerque.

Les obligations de Dunkerque constituent donc un placement à 5 0/0, aussi sûr que la Rente, qui ne produit que 4 1/2 0/0, et elles offrent en outre l'avantage d'une stabilité parfaite des cours.

Le public de l'épargne fera certainement un accueil empressé à cette affaire qu'il suffit, du reste, de signaler aux capitaux en quête d'un placement sûr et avantageux.

Faits divers.

Nous avons souvent entretenu nos lecteurs, dit l'*Opinion*, des différents projets proposés pour la traversée de la Manche, tunnel, passage tubulaire, communication à ciel ouvert, au moyen d'un vaste système d'enrochements. On nous communique la note suivante, au sujet de ce dernier projet:

« La plupart des présidents des Chambres de commerce auxquelles ont été communiqués les documents relatifs à un chemin de fer à ciel ouvert, entre la France et l'Angleterre, ont aussitôt répondu par l'assurance du vif intérêt avec lequel elles allaient examiner le projet. »

Nous avons déjà dit que les promoteurs de ce projet s'approprient à en inaugurer l'étude pratique préparatoire, c'est-à-dire à explorer scientifiquement le détroit, afin de démontrer la possibilité et les avantages du passage à ciel ouvert.

Écroulement d'une caserne de Bordeaux.

Un accident très-grave s'est produit samedi matin aux établissements militaires qui sont en construction sur les terrains du Livran, à Bordeaux.

Le bâtiment A était achevé; on était sur le point de le livrer à l'administration de la guerre, et les ouvriers plâtriers mettaient la dernière main aux travaux d'intérieur.

Dans l'aile nord de ce bâtiment, quatre plâtriers se tenaient au deuxième étage, un autre était occupé dans les mansardes, à vingt-quatre mètres d'élévation.

Tout-à-coup un craquement se fait entendre. Trois des ouvriers du bas, les nommés Decamp, Cazenove et Planque, n'ont que le temps de se rejeter dans un corridor; le

quatrième, Mialet, veut fuir; mais le plafond s'écroule sur lui, le plancher s'entrouvre sous ses pas, les étages supérieurs s'effondrent, et le malheureux est précipité au milieu des décombres, au fond d'un gouffre d'où il n'a pas encore été retiré.

Le dégât matériel est énorme. Toute une aile du bâtiment A, l'aile nord, s'est écroulée sur 15 mètres environ de largeur, 8 ou 10 de profondeur et 24 ou 25 de hauteur.

Rien n'est debout, de ce vaste corps de logis, qu'un pan de mur ébranlé fortement par la secousse et qu'on sera contraint d'abattre par mesure de précaution.

L'Ambigu, qui n'avait repris le *Courrier de Lyon* que pour monter tout à l'aise le *Braconnier*, drame nouveau, renvoie le *Braconnier* à l'année prochaine, peut-être aux calendes grecques, et presse les répétitions de la *Berline de l'Émigré*.

Si nous avons eu l'insigne honneur de nous appeler M. Hostein, nous nous serions fait un devoir de respecter les toiles d'araignée qui recouvrent la *Berline de l'Émigré*, — deux mots bien démodés, — et le *Nouveau Monde*, de M. Villiers de l'Isle-Adam, serait déjà sur le point d'être joué. (*Opinion.*)

Dans la forêt de Compiègne, il y a eu 25 à 30,000 pieds d'arbres abattus par l'ouragan du 12 mars. En moyenne, chacun de ces arbres cuba cinq stères de bois. C'est donc environ 150,000 stères de bois, soit une valeur de 3 millions ou à peu près.

C'est, dit le *Progrès de l'Oise*, avec le bruit de l'artillerie que l'orage s'est précipité sur la forêt de la Neuville-en-Hez, entre Clermont et Beauvais; 30,000 arbres de haute futaie ont été fauchés instantanément. Là où l'ouragan a passé, on voit une tranchée large de 500 mètres, longue de 1,300 mètres. L'aspect que présentent ces grans arbres tordus, brisés, déracinés, grimaçants, est sublime d'horreur.

La perte est évaluée à plus d'un million. La majeure partie de cette forêt est domaniale; le duc d'Aumale en possède une portion, à l'état de taillis, qui a peu souffert, à cause du peu de prise que les jeunes arbres offraient à l'ouragan.

Dernières Nouvelles.

Il s'est passé pour l'élection de M. Corentin-Guyho, député radical de Quimperlé, des faits tellement graves que les gauches n'oseront peut-être pas la valider.

Hier, à la Chambre, M. Prax-Paris a combattu les conclusions du rapport favorable à la validation. Il a lu plusieurs pièces établissant que M. Guyho a distribué de l'argent. Les faits de corruption sont, à son avis, incontestables. M. Prax-Paris a conclu à l'invalidation.

M. Guyho a répondu, et dans sa réplique il a accusé les bonapartistes d'être « des corrupteurs du suffrage universel. »

Commission pour l'examen de la proposition de M. Thourel tendant à fixer la date d'ouverture de la session de Pâques des conseils généraux: MM. Boyssel, Dubois (Côte-d'Or), comte Durfort de Civrac, Roux, Fréminet, Thourel, Proust, Bouchet, Colin, Dreux, Delacour.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Publications de mariage.

Charles-Nicolas Baranger, chapelier, et Caroline Martin, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Claude-Fleuri Richard, capitaine instructeur à l'École de cavalerie de Saumur, et Nicole-Antoinette-Marie Gayet, sans profession, de Lyon.

Camille-René Chesneau, employé de commerce, et Louise-Ernestine Cayré, couturière, tous deux de Saumur.

Paul Moulin, sergent au 66^e de ligne, de Saumur, et Aimée-Louise Arapka, blanchisseuse, de Paris.

Alphonse Marcel, serrurier, et Jeanne Cousteix, couturière, tous deux de Saumur.

Elie-Jean Deroueteau, menuisier, de Doué, et Victoire-Jeanne Beaumont, domestique, de Saumur.

Librairie FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine : il donne par an plus de 2.000 gravures sur bois ; — 24 planches, dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-

poste : dans ce cas, il faut ajouter pour chaque trois mois un timbre de 25 centimes, soit 4 timbres pour l'année.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr. S'adresser également dans les librairies des départements.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie chaque quinzaine les modèles les plus nouveaux de robes, manteaux, polonaises, costumes d'enfants, chapeaux, coiffures, lingerie, ouvrages de dames, tricots, guipures, tapisseries, crochets, etc. ; avec 12 feuilles de patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 4 fr. 50. — Un an : 8 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie en outre, dans chaque livraison, une belle

gravure de mode colorée : avec les modes coloriées et les patrons en grandeur naturelle.

Six mois : 6 fr. 50. — Un an : 12 fr.

LE PRINTEMPS, MONITEUR ILLUSTRÉ DES MODES.
publie une édition complète donnant, par an, 36 belles gravures coloriées, 12 feuilles de travaux et 48 grands patrons tout découpés en grandeur naturelle.

Trois mois : 6 fr. — Six mois : 11 fr. — Un an : 20 fr.

5, rue des Filles-Saint-Thomas (place de la Bourse), Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt

à Angers, à la pharmacie BAUDRY, place du Prieuré — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
6 heures 20 minutes du matin.
11 — 30 —
1 — 45 — du soir.
7 — 40 —

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 35 minutes du matin.
10 — 45 —
12 — 30 — du soir.
6 — 20 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 20 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
2 heures 3 minutes du matin, express-omnibus.
6 — 45 —
9 — 1 —
1 — 33 — soir, omnibus.
4 — 13 —
7 — 17 —

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.
8 — 30 —
9 — 41 —
1 — 44 — soir, omnibus.
10 — 28 —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris, départements, 7 fr. 50 ;
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix : Paris, 60 c. ; — Départements, 70 c.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 MARS 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66	63		Soc. gén. de Crédit industriel et com.	135	fr. p. j. nov.	735				2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	95			Crédit Mobilier	187		50				2 50
5 % jouiss. novembre.	104	80		Crédit foncier d'Autriche	510						
Obligations du Trésor, 1. payé.	475		2 50	Charentes, 400 fr. p. j. aodt.	328	75		1 25			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230			Est, jouissance nov.	392	50		2 50			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	381		2 75	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	990		1 25				
— 1865, 4 %	501	95	5 50	Midi, jouissance juillet.	726	25		1 25			
— 1869, 3 %	368	75	3 75	Nord, jouissance juillet.	1910			5			
— 1871, 3 %	349	75	75	Orléans, jouissance octobre.	1020						
— 1875, 4 %	478	50		Ouest, jouissance juillet, 65.	640			5			
Banque de France, j. juillet.	3607	50		Vendée, 250 fr. p. j. aodt.							
Comptoir d'escompte, j. aodt.	617	50		Compagnie parisienne du Gaz.	1127	50		7 50			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475			Société Immobilière, j. janv.	22			1			
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	340			C. gén. Transatlantique, j. juill.	335			2 50			
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	860		5								
				Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	737	50					
				Crédit Mobilier esp., j. juillet.	645			7 50			
				Société autrichienne, j. janv.	586	25					3 75
				OBLIGATIONS.							
				Orléans	318						
				Paris-Lyon-Méditerranée	314						
				Est	312	50					
				Nord	310	25					
				Ouest	312						
				Midi	312	50					
				Deux-Charentes	290	50					
				Vendée	245	50					
				Canal de Suez	535						

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
45^e ANNÉE (1875).

Prix du volume broché 7 fr.
cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr.
Cartonné 8 50

ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1876. environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1875. — Le volume 1875 (45^e année), mis en vente le 5 décembre 1875.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER OU DU 1^{er} JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVYÉES A LA FIN DE CHAQUE MOIS.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE ; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES ; 4 volumes, 944 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque ; 2 vol. ; 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque* ; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15
LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargatzis, 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 5 fr. cart., doré sur tranche 8

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
En l'étude de M^e CLOUARD,
Le dimanche 23 avril 1876, à midi.

LES IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M. Mon-sallier, savoir :

1^o UNE MAISON, à Saumur, rue de la Maréchalerie, n° 1, comprenant : caves ; au rez-de-chaussée, corridor, salle à manger, cuisine, porche, vestibule et deux autres pièces ; au premier, trois chambres à feu et cabinet ; mansarde et greniers au-dessus ; cour et très beau jardin, contenant 14 ares.

2^o PETITE MAISON avec JARDIN, à la Gueule-du-Loup, derrière Grenelle, commune de Saumur, joignant M. Dovalle, M. Cocuau et le chemin qui conduit de la Gueule-du-Loup au chemin de Chaintres, en longeant le chemin de fer de Poitiers.

L'entrée en jouissance aura lieu de suite.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e CLOUARD, notaire.

A VENDRE

VIN

DE
SAINT-NICOLAS-DE-BOURQUEIL
CLOS DU PAVILLON.

Première qualité.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER
UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure.
Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.
S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER
20, rue du Marché-Noir,
SAUMUR.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices.

Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

FILS FER DOUX GALVANISÉS, pour vignes, qualité supérieure, prix très-modérés. — Chez VASSEUR fils, fabricant de clous à Saumur. (76)

RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

VIN DE LA CLAPE

(Un des meilleurs crus du Narbonnais).

Vin de table, de l'année : 75 francs la pièce, de 225 litres environ, fût compris. — Vin vieux : 95 fr. — Le tout contre remboursement et franco de tous frais jusqu'à la gare du destinataire.

S'adresser à M. DUCHATEAU, propriétaire à Narbonne (Aude).

Vins fins et étrangers (on demande des représentants).

MEDICAMENTS DE LA SAISON

VICHY Source Lardy, alcaline, gazeuse et ferrugineuse, la plus abondante en principes minéralisateurs ; la seule qui, sur le plateau de Vichy, soit réellement reconstituante, est celle qui offre aux malades les chances les plus nombreuses et les plus favorables de guérison. Transportée, la source Lardy est celle qui conserve le mieux tous les éléments constitutifs des Eaux de Vichy. Expédition par caisses de 24, 32 et 54 bouteilles, en s'adressant à M. le Régisseur de l'Établissement Lardy, à Vichy. — Établissement de bains et d'hydrothérapie, ouvert chaque année, à partir du 15 mai.

HÉMORROIDES
La Pommade Levozy, ph. à Euret, (S.-Inf.), est infatigable à la douleur, la démangeaison, la constipation, à 2 fr.

HERNIÉS Chutes et déviations de matrice. — Guérison radicale en 8 jours, sans bandages, par le spécifique de Ferrary, ph. au Mans (Sarthe). Tr. complet pour adultes 50 fr., pour enfants 30 fr.

MAUX DE DENTS Guérison et plompage par le Baume sédatif Chautard de Vendôme. Prix : 1 fr. 50.

MALADIES DE LA PEAU Eczéma, Proriasis, Démangeaisons, Dartres, guéris sûrement par la Pommade Souveraine de Carré, ph. Bergerac et Tours. 2 fr. 50 le pot.

SANS INJECTIONS Jamais de mercure. Les Perles Larricq purifient le sang et guérissent, en secret, les écoulements récents et anciens, maladies de vessie, gonorrhées, etc. Prix : 6 fr. Franco. Larricq, pharmacien-chimiste à Toulouse.

On demande, à Saumur, un dépositaire pour le BAUME SEDATIF CHAUTARD, contre le mal de dents. Dépôt de la POMMADE SOUVERAINE DE CARRÉ, pharmacien à Bergerac, chez Besson, pharmacien.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix. SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Aux PROPRIÉTAIRES et aux ENTREPRENEURS EN BATIMENT.

La **Série de Prix**, présentée et adoptée par la Chambre syndicale des Entrepreneurs de la Ville de Nantes, est un livre indispensable aux Propriétaires, puisqu'il leur permet d'évaluer avec certitude les travaux en projet et de vérifier eux-mêmes les Mémoires qui leur sont présentés par les MAÇONS, CHARPENTIERS, COUVREURS, PLOMBIERS, MENUISIERS, PLÂTRIERS, MANÈGES, SERRURIERS, PEINTRES et VITRIERS.

Si donc, un Mémoire d'Entrepreneur comportait des prix plus élevés que ceux arrêtés par la Chambre syndicale, les Propriétaires seraient fondés à faire de justes réclamations.

La **Série de Prix** est un livre de première nécessité pour les Propriétaires, puisque les calculs sont tout faits et qu'ils n'ont qu'à les appliquer aux travaux qu'ils fournissent.

Avec ce livre, l'établissement de leurs Mémoires, toujours si compliqués, devient on ne peut plus simple ; de plus, il leur enlève tout sujet de contestation avec les Propriétaires.

La **Série de Prix** a son importance pour les villes en dehors de Nantes comme pour Nantes même. Dans ce cas, l'Entrepreneur, en raison du prix de la main-d'œuvre, des matières premières et des faux frais, ne peut qu'à augmenter ou à diminuer de 5 ou 10 p. 100, par exemple, les prix portés dans ce livre ; en procédant ainsi, il sera toujours sûr que ses factures seront établies proportionnellement et d'une manière très-rationnelle.

Prix relié : 7 fr. — Par la poste : 8 fr.
Le seul dépôt de la SÉRIE DE PRIX est à Nantes, chez M. P. PIÉDRAN, imprimeur-éditeur, quai Cassard, n° 5.

Saumur, imprimerie de P. GODET.